

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le quatrième jour de décembre deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 17-144

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 17-145

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 17-146

**ADOPTION DES COMPTES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 138 407,43\$ plus 17 287,99\$ en salaires pour la période 11.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_ Lecture du courrier \_\_\_\_\_

Rés. 17-147

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENLÈVEMENT DE LA NEIGE/LOISIRS**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE soient autorisées une dépense de 5 000\$ pour carburant et de 200\$ pour rampes à l'aréna

ADOPTÉE

Rés. 17-148

**RESPECT DES MODALITÉS TECQ**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : André Drouin

Et proposé par : Renaud Gosselin

et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Rés. 17-149

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT : CONTRAT COLLECTE DES ORDURES COMMERCIALES**

ATTENDU QUE Services Sanitaires Denis Fortier nous a déposé une offre de cueillette des ordures commerciales sur une base hebdomadaire pour la prochaine année ;

Il est proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la Municipalité accepte l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier pour la cueillette hebdomadaire des ordures commerciales pour la période du 1 octobre 2017 au 30 septembre 2018 au coût de 7 255,38\$ + taxes, plus clause de carburant.

ADOPTÉE

Rés. 17-150

**DON TRACEUSE : CLUB DE SKI DE FONDS COURCELLES**

Proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QU'un don de 1 423\$ plus taxes soit accordé au club de ski de fonds de Courcelles pour l'achat d'une 2<sup>ème</sup> traceuse et d'une gratte amovible. ADOPTÉE

Rés. 17-151

**AIDE À L'ENTREPRISE : RÉSIDENCE LE NAPOLÉON**

ATTENDU QUE la résidence Le Napoléon est en période de recrutement de résidents;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'accorder une aide au démarrage;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité de Courcelles verse un montant de 410\$ équivalent à une taxe d'eau et une taxe d'ordure comme aide au démarrage pour l'année 2017.

ADOPTÉE

Présentation par le maire du Règlement no 18-385

**FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 18-385**

Le conseiller Gino Giroux donne avis de motion du Règlement no 18-385 fixant la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Courcelles qui sera adopté à une prochaine séance.

---

Rés. 17-153

**PUBLICATION HORAIRE DES SÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par : Gino Giroux Et appuyé par : Renaud Gosselin

QU'en 2018 les séances ordinaires soient tenues à 20h les dates suivantes :

8 janvier	7 mai	4 septembre	
5 février	4 juin	9 octobre	
5 mars	3 juillet	5 novembre	
3 avril	6 août	3 décembre	18 déc. séance du budget

ADOPTÉE

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 18-387**

Le conseiller Gino Giroux présente et donne avis de motion du Règlement no 18-387 fixant un tarif pour la location de la salle du bas à l'aréna sera adopté à une prochaine séance.

---

Rés. 17-154

**REMERCIEMENT AUX ÉLUS SORTANT**

Proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QU'un mot de remerciements soit envoyé aux élus sortants pour le travail accompli ces dernières années.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, dir.gén.